

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 22 août 2019 à 14h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. Steve Lussier, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Karine Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Yann Vallières, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke et directeur par intérim de Valoris
- Mme Line Chabot, directrice et greffière service des affaires juridiques Ville de Sherbrooke
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris
- M. Louis Longchamps, directeur des communications de Valoris

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Le président M. Steve Lussier déclare la séance ouverte à 14h40.

2) ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION :

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

Le président M. Steve Lussier fait le point sur les communications entre Valoris et les différentes municipalités membres et indique que celles-ci seront revues pour améliorer la compréhension des dossiers par ces dernières.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Résolution 2019-08-22-0762

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance du 22 août 2019 est adopté et déposé en ajoutant le titre suivant, le dossier faisant déjà partie intégrante de l'agenda :

10 c) Avis du règlement et dépôt du projet de règlement n° 5-1.

Adopté

4) PROCÈS-VERBAUX :

a) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 25 juin 2019 ;

Résolution 2019-08-22-0763

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 25 juin 2019.

Adopté

**b) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2019 ;
Résolution 2019-08-22-0764**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2019.

Adopté

5) PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT ;

Dossier 2019-08-22-0765

Pendant la période de questions, 6 citoyens ont posé des questions aux membres du conseil d'administration ou ont fait part de leurs commentaires.

6) DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE ;

6.1) Ressources humaines ;

a) Embauche – directeur de site ;

Considérant qu'il est requis d'assurer un encadrement professionnel technique compétent pour assumer les responsabilités de gestion de l'enfouissement, des biogaz et des lixiviats sur le site de Bury.

Résolution 2019-08-22-0766

Il est résolu d'approuver l'embauche de monsieur Alain Berrouard au poste permanent de directeur de site à compter du 16 septembre 2019, date à laquelle débutera sa période d'essai de six (6) mois, et que sa rémunération soit fixée selon la grille salariale du personnel cadre en vigueur.

Que la signature du contrat de travail de monsieur Berrouard conservé dans son dossier personnel soit et est autorisé.

Adopté

7) BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucun sujet.

8) FINANCES ;

8.1) Liste des chèques émis du 16 juin au 15 août 2019 ;

Résolution 2019-08-22-0767

Proposé et résolu unanimement que la liste des chèques émis entre le 16 juin et le 15 août 2019 soit et est déposée.

Adopté

8.2) Suivi budgétaire au 31 juillet 2019 du BO 2019 adopté ;

Résolution 2019-08-22-0768

Proposé et résolu unanimement que le suivi budgétaire au 31 juillet, du budget 2019 adopté, soit et est déposé.

Adopté

8.3) Liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris ;

Résolution 2019-08-22-0769

Proposé et résolu unanimement que :

la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – janvier à juillet 2019 soit et est déposée.

la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2019 soit et est déposée.

Adopté

**8.4) Recommandations de la vérification – Audit sur l’optimisation des ressources juin 2019
– suivi au 30 juin 2019 ;**

Résolution 2019-08-22-0770

Proposé et résolu unanimement de déposer le suivi des recommandations formulées dans le rapport de la vérificatrice générale au 30 juin 2019.

Adopté

9) INFRASTRUCTURES :

9.1) Lieu d’enfouissement technique (LET) ;

**a) Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel juillet / cumulatif
2019 ;**

Résolution 2019-08-22-0771

Proposé et résolu unanimement que le bilan mensuel et cumulatif au 31 juillet 2019 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

Adopté

b) Services professionnels – fermeture cellules 5A et 5B – dépenses supplémentaires ;

Résolution 2019-08-22-0772

Proposé et résolu unanimement que le montant des coûts excédentaires reliés aux services professionnels pour la fermeture des cellules d’enfouissement 5A et 5B évalué à 5721.41\$, taxes en sus, soit approuvé et que le directeur par intérim, M. Denis Gélinas, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce contrat.

Adopté

**c) Annulation de l’appel d’offres AO 2019-05 – fermeture de la cellule 6A – Partie au lieu
d’enfouissement technique (LET) de Valoris ;**

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, un appel d’offres public a été effectué pour les travaux de fermeture de la cellule d’enfouissement 6A – Partie du lieu d’enfouissement technique (LET) de Valoris ;

ATTENDU que quatre soumissions, conservées aux archives de la Régie, ont été reçues ;

ATTENDU que les prix des soumissions accusent un écart important par rapport à l’estimation ;

ATTENDU qu’il y a lieu de reporter la réalisation des travaux de fermeture de la cellule d’enfouissement 6A ;

ATTENDU que la Régie ne s’est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ;

Résolution 2019-08-22-0773

Proposé et résolu unanimement d’annuler l’appel d’offres public portant le numéro 2019-05 Fermeture de la cellule d’enfouissement 6A – Partie du lieu d’enfouissement technique (LET) de Valoris.

Adopté

9.2) Lieu d’enfouissement sanitaire (LES) ;

Aucun sujet.

9.3) Gestion des eaux de lixiviation ;

Aucun sujet.

9.4) Centre de tri multimatières ;

- a) Litige avec l'entrepreneur général – transaction et quittance finale dans le dossier de la Cour supérieure numéro 450-17-006468-160 ;

Résolution 2019-08-22-0774

Proposé et résolu unanimement d'accepter et d'entériner la transaction et quittance finale intervenue entre elle et Construction Gératek Inc. dans le dossier de la Cour supérieure du district de Saint-François portant le numéro 450-17-006468-160 prévoyant, notamment, le règlement complet et final du dossier pour la somme de 37 223.39\$.

Adopté

9.5) Centre de transfert Sherbrooke ;

Aucun sujet.

9.6) Gestion des biogaz ;

- a) Étude sur l'affinage du biogaz – MELCC (projet ÉNERGIR) – Mandat services professionnels ;

Résolution 2019-08-22-0775

Proposé et résolu unanimement d'adjuger l'octroi du contrat de services professionnels pour réaliser l'« Étude d'opportunité pour l'affinage et la valorisation énergétique de biogaz de déchets urbains » à la firme Seneca Expert-Conseils, pour un montant de 34 510\$ (taxes en sus) et d'autoriser le directeur général par intérim, M. Denis Gélinas, à signer tout document en lien avec ce contrat.

Adopté

9.7) Gestion des matières résiduelles organiques (MRO) ;

Aucun sujet.

9.8) Parc Éco-industriel ;

Aucun sujet.

9.9) Site de Bury ;

Aucun sujet.

10) RÈGLEMENTS ;

- a) **Modification au Règlement no. 5 – Chapitre 5 – Tarification au centre de valorisation – Section 2 - Tarification ;**

Résolution 2019-08-22-0776

Proposé et résolu unanimement de mandater la direction générale à entreprendre les procédures de modification du Règlement no. 5 de façon à :

Déchets : Ajouter la note "(tarif minimal de 20,00\$)" pour le tarif membre et le tarif non-membre

Matières organiques : Corriger le tarif au membre et au non-membre à 60,00\$ / tonne au lieu de 80,60\$ / tonne

Bardeaux asphalte 100% trié : Corriger le tarif client à 45,00\$ / tonne au lieu de 65,00\$ / tonne.

Adopté

b) Modification au Règlement no. 5 – Chapitre 4 – Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

Résolution 2019-08-22-0777

Proposé et résolu unanimement de mandater la direction générale à entreprendre les procédures de modification du Règlement no. 5 de façon à déléguer au directeur général le pouvoir d'autoriser la réalisation de projets pilotes d'une durée maximale de 20 semaines de calendrier consécutives.

Adopté

c) Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no. 5-1 ;

Dossier 2019-08-22-0778

Le président M. Steve Lussier donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement no 5-1 modifiant le Règlement no 5 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à :

- modifier certains tarifs des matières résiduelles qui proviennent du centre de transfert de façon à les ajuster aux tarifs réellement imposés ;
- déléguer au directeur général le pouvoir d'autoriser la réalisation de projets pilotes d'une durée maximale de 20 semaines de calendrier consécutives. »

et dépose le projet de règlement no 5-1.

Adopté

11) DEMANDES DES DÉLÉGUÉS :

Aucune demande.

12) AFFAIRES NOUVELLES :

Aucun sujet.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 16h25.

M. Steve Lussier, président

M. Denis Gélinas, secrétaire-trésorier par intérim